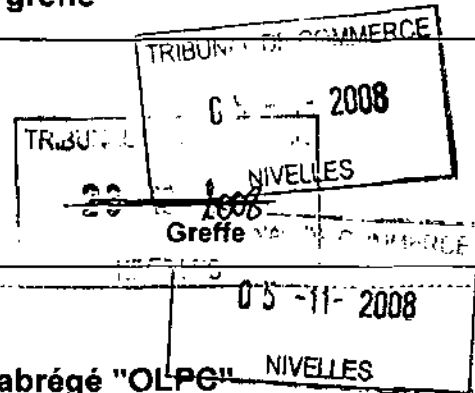


**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



\*08179127\*



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/11/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0806752463

Dénomination

(en entier) : **"ONE LAPTOP PER CHILD" en abrégé "OLPC"**

Forme juridique : Fondation d'utilité publique

Siège : avenue Adèle, 1 à 1310 La Hulpe

**Objet de l'acte : changement des statuts**

Aux termes d'un procès-verbal dressé par devant le Notaire Olivier Verstraete à Auderghem, le 17 juillet 2008, portant la relation de l'enregistrement suivante : " Bureau de l'Enregistrement de Bruxelles, le vingt-neuf juillet deux mille huit vol. 56 folio 05 case 6 Reçu vingt-cinq euros (25,00 EUR) L'inspecteur Principal, (signé) GERONNEZ-LECOMTE.", il apparaît que s'est réuni le conseil d'administration de la fondation publique « ONE LAPTOP PER CHILD » en abrégé « OLPC ».

L'assemblée a décidé :

**PREMIERE RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS**

Le conseil d'administration décide de modifier l'ARTICLE 5.- Objet – activités, en ajoutant le paragraphe suivant :

« - vendre ce portable à moindre coût qui est vendu prix coûtant (fluctue avec le coût des matières premières du marché, pétrole et cours du dollar). Cet ordinateur ne sera pas disponible sur le marché en tant que tel mais sa distribution se fera par l'intermédiaire d'associations ou de grandes initiatives gouvernementales. Celles-ci permettront d'installer, au sein des écoles par exemple, le plus d'ordinateurs portables possibles à bas prix.

- mettre en place le projet « Twincity » qui est un parrainage entre des villes des pays du G7 et des villes du tiers monde afin de les équiper d'un outil pédagogique essentiel à moindre coût. ».

Par conséquent, le conseil d'administration décide de remplacer l'ARTICLE 5.- Objet – activités des statuts par le texte suivant :

**« ARTICLE 5. – Objet - activités**

Les activités que la Fondation pourra poursuivre en vue de la réalisation de son but sont les suivantes :

- rechercher des moyens financiers afin de réaliser son objectif ;
- exercer toutes les activités susceptibles de favoriser directement ou indirectement la réalisation de son projet, notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire, collaborer ou s'affilier à des organisations qui poursuivent un but analogue ;
- recruter d'autres membres, personnes physiques ou morales, universités, organisations, fondations, etc... susceptibles de participer aux buts de la FONDATION ;
- assurer le maintien informatique et la mise à jour des outils d'exploitation du site internet et des noms associés au domaine [www.laptop.org](http://www.laptop.org) ;
- développer et organiser des projets à caractère social, culturel et/ou économique (par exemple : conférences, festival, expositions, ...) ; organiser des colloques ou des événements ;
- réunir et diffuser toute information utile par le biais d'un bulletin électronique, d'un site internet, ou tout autre média existant et à venir ;
- organiser des campagnes de levée de fonds pour soutenir ses activités ainsi que contracter ou transiger librement (et notamment la recherche de partenariat, de financement et de toutes actions de diffusion) ;
- vendre ce portable à moindre coût qui est vendu prix coûtant (fluctue avec le coût des matières premières du marché, pétrole et cours du dollar). Cet ordinateur ne sera pas disponible sur le marché en tant que tel mais sa distribution se fera par l'intermédiaire d'associations ou de grandes initiatives gouvernementales. Celles-ci permettront d'installer, au sein des écoles par exemple, le plus d'ordinateurs portables possibles à bas prix.
- mettre en place le projet « Twincity » qui est un parrainage entre des villes des pays du G7 et des villes du tiers monde afin de les équiper d'un outil pédagogique essentiel à moindre coût.

Les activités de la Fondation peuvent être réalisées directement ou en sous-traitance ou en location ou fourniture de services par des tiers.

Dans le cadre du respect de son indépendance la Fondation ne pourra pas s'affilier à un parti politique, une école de pensée ou religion, ou un pays en particulier. Elle promeut des débats ouverts, et peut coopérer avec tous représentants d'intérêts légitimes.

## Volet B - Suite

La Fondation pourra de manière générale accomplir tous les actes, exercer toute activité même de nature commerciale, exécuter toute opération et entreprendre toute démarche ou initiative pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation de ses buts, à condition que le bénéfice qui en découle soit affecté à la réalisation du ou des but(s) de la Fondation.

Elle pourra, à cette fin, acheter, vendre, prendre ou donner à bail, posséder tous biens meubles ou immeubles et installations, les hypothéquer, accepter moyennant le cas échéant, les autorisations requises par la loi, toutes libéralités entre vifs ou testamentaires.»

### DEUXIEME RESOLUTION : DEMISSION ET NOMINATION

Le conseil d'administration prend acte de la démission des administrateurs suivants :

1°) Monsieur FADEL Robert Demetrius, né à Athènes (Grèce), le sept juillet mil neuf cent soixante-sept, de nationalité américaine, numéro de passeport 213428624, communiqué avec son accord exprès, domicilié à MA 02139 Cambridge (Etats-Unis d'Amérique) 1 Cambridge Center, 10th floor.

2°) Monsieur KELLER Matthew Michael, né à Ohio (Etats-Unis d'Amérique), le vingt-six septembre mil neuf cent soixante-quatre, de nationalité américaine, numéro de passeport 711589622, communiqué avec son accord exprès, domicilié à MA 02139 Cambridge (Etats-Unis d'Amérique) 1 Cambridge Center, 10th floor.

Conformément aux statuts, le conseil d'administration désigne en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans en remplacement des administrateurs démissionnaires :

1°) Monsieur KANE Robert, Charles Francis, né à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), le cinq juillet mil neuf cent cinquante-sept, de nationalité américaine, numéro de passeport 134703377, communiqué avec son accord exprès, domicilié à MA 02139 Cambridge (Etats-Unis d'Amérique), 1 Cambridge Center, 10th floor.

Ici représenté aux termes de la procuration du vingt-sept juin deux mille huit, dont l'original demeurera ci-annexé, par Monsieur DE BROUWER Walter Adolf Anna, né à Aalst, le neuf mai mil neuf cent cinquante-sept, demeurant à 1180 Uccle, Avenue Messidor numéro 210 boîte 1.

Les mandats précités sont exercés à titre gratuit.

### TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Le conseil d'administration confère tous pouvoirs au secrétaire général Monsieur DE BROUWER Walter, prénommé, pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

### QUATRIEME RESOLUTION : coordination de statuts

Le conseil d'administration confère au Notaire soussigné le soin de procéder à la coordination des statuts.

Vote

Mises aux voix, les résolutions qui précèdent ont été successivement adoptées à l'unanimité des voix.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Le Notaire Olivier Verstraete.

Dépôt simultané d'une expédition de l'acte contenant les procurations, d'une coordination des statuts.